

14.06.2024 - 13:40 Uhr

Attaquer le WACC va à l'encontre de la loi pour l'électricité

Aarau (ots) -

Le Conseil fédéral souhaite réduire la rémunération du capital immobilisé à long terme investi dans les réseaux et la production d'électricité suisses. Le projet relatif a été mis en consultation aujourd'hui. L'adaptation du concept du WACC serait néfaste pour les investissements dont nous avons urgemment besoin dans notre approvisionnement énergétique. Elle irait aussi à l'encontre des objectifs de la loi pour l'électricité, qui vient d'être approuvée par une large majorité du peuple suisse.

Dans les prochaines années, la transformation du système énergétique nécessitera d'importants investissements dans la production d'énergie renouvelable ainsi que dans le réseau électrique. Pour ces investissements, la mise à disposition de capital par la branche énergétique, mais aussi par des investisseurs indépendants et des particuliers, requiert une rétribution appropriée et fiable. Dans le cas contraire, la Suisse risque de voir ses capitaux partir là où les conditions sont plus avantageuses, par exemple à l'étranger.

La méthode actuelle de calcul du coût moyen pondéré du capital (WACC) a fait ses preuves et assure la prévisibilité et la stabilité, grandement nécessaires après l'adoption de la loi pour l'électricité. Changer de méthodologie afin de réduire le WACC pour des raisons politiques va à l'encontre de cela. Le réseau électrique, épine dorsale de l'approvisionnement en électricité et catalyseur de la transformation du système énergétique, ainsi que les énergies renouvelables en feraient les frais. Le WACC pour le réseau et le WACC pour l'encouragement des énergies renouvelables sont étroitement liés. Un abaissement du WACC saperait les efforts importants que le Conseil fédéral, le Parlement et la population ont déployés et déploient encore pour accélérer la transition (loi pour l'électricité, offensives solaire et éolienne, projets d'accélération des procédures pour la production et le réseau, etc.).

Ce qui était valable jusqu'à présent le reste: les énormes investissements à venir dans notre système énergétique et notre sécurité d'approvisionnement nécessitent des conditions de financement stables et durables. L'AES s'y emploie de toutes ses forces et continuera à le faire dans le cadre de la procédure de consultation actuelle.

- [Argumentaire](#) (AES)
- [Consultation](#) (OFEN)

Contact:

Julien Duc, Porte-parole Suisse alémanique
Tél. +41 62 825 25 24, julien.duc@strom.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003757/100920575> abgerufen werden.